

Conditions d'annulation et interruption de séjour

HAVAS FAURE TOURISME

LANGUEDOC ROUSSILLON

285 RUE DES PORTES DOMITIENNES

34740 VENDARGUES

Tel: 04 99 74 94 64

sce-groupeud@faure-tourisme.fr

Avec assurance annulation et interruption de séjour

(assurance groupe – minimum 10 personnes)

Voir modalités dans la notice spécifique

Sans assurance annulation et interruption de séjour

Partie terrestre :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| * Plus de 30 jours avant le départ : | 60 € de frais de dossier |
| * De 30 à 21 jours avant le départ : | 30 % du montant du forfait terrestre |
| * De 20 à 8 jours avant le départ : | 50 % du montant du forfait terrestre |
| * De 7 à 2 jours avant le départ : | 75 % du montant du forfait terrestre |
| * Moins de 2 jours avant le départ : | 100 % du montant du forfait terrestre |

Partie aérienne :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| * De 59 à 30 jours du départ : | 20 % du tarif de la place annulée |
| * De 29 à 8 jours du départ : | 30 % du tarif de la place annulée |
| * A compter de 7 du départ : | 100 % du tarif de la place annulée |

Après émission les billets ne sont pas remboursables. Les pénalités seront calculées et payées au moment de l'émission de la totalité du groupe.

Les Randonneurs Sanaryens pour Faure Tourisme



Fait à _____ le :

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature